##

## Édition 2025 du Poinçon Magique

Le concours du Poinçon Magique 2025, 30ème édition, s’est déroulé mercredi 19 mars.

### Qui sont les participants ?

Pour cette 30ème édition, il y a eu 32 structures participantes dont :

* 22 comités
* Le centre résidentiel de Paris
* L’ESRP de l’AVH
* l’INJA, l’école élémentaire de la rue Chomel à Paris, l’IJA de Lille, le SAIDV d’Agnetz -service d’aide à l’inclusion des enfants et adolescents déficients visuels-, le SESSAD de Pau – service d’éducation spéciale et de soin à domicile-, les PEP83, l’association « La Vue au Bout des Doigts » (LVBD), le Centre d’Audiophonologie et d’Éducation Sensorielle (CAES) de Charleville-Mézières
* L’IRSA de Saintes – foyer d’accueil occupationnel dépendant de l’Institut Régional des Sourds et Aveugles de Bordeaux
* La médiathèque de Toulouse

234 candidats : 73 juniors (63 intégral et 10 abrégé), 161 adultes (120 intégral, 41 abrégé)

### Qui sont les correcteurs ?

Trois correctrices cette année : Anne Chotin, déficiente visuelle et enseignante à l’INSFREI (Institut national supérieur de formation et de recherche pour l’éducation inclusive, qui forme les personnes, enseignants et autres personnels, dépendant du ministère de l’Éducation nationale, à la scolarisation des élèves à besoins particuliers), Chrystel Lebreton, déficiente visuelle et transcriptrice à FORJA (centre de formation professionnelle pour personnes déficientes visuelles à Paris), Françoise Magna, administratrice de l’AVH, inspectrice pédagogique et technique honoraire des établissements de jeunes aveugles au ministère chargé des personnes handicapées et ancienne professeur de mathématique à l’INJA.

### Le palmarès 2025

Junior intégral :

1er : Fatma A. du SAIDV Agnetz

2ème : Mamadou D. de l’INJA

3ème : Destan O. du CAES - Charleville-Mézières

Junior abrégé :

1er : Ferdinand B. de l’école Chomel de Paris

2ème : Juliette M. de LVBD - Perpignan

3ème : Axel C. de l’INJA

Axel C. peut bien être primé en braille abrégé, car il a été primé 3ème dans la catégorie junior intégral en 2023, selon l’article 4, 2ème paragraphe du règlement du concours. Bravo à lui !!!

En revanche, Sérine A. de l’INJA, classée 1ère cette année, mais primée 2ème au concours junior abrégé en 2023, ne peut l’être cette année, selon l’article 4, 2ème paragraphe du règlement du concours.

Adulte intégral

1er : Jamila B. de LVBD - Perpignan

2ème : Estelle M. du Comité Paris Ile de France

3ème : Béatrice T. du Comité Paris Ile de France

Sabrina B., classée 3ème du Comité Paris Ile de France, ne peut être primée car elle l’a été en 2024 (3ème en adulte intégral) selon l’article 4, 2ème paragraphe du règlement du concours.

Adulte abrégé :

1er : Carine B. de la médiathèque de Toulouse

2ème : Thierry M. du Comité de La Réunion et de l’océan Indien

3ème : Sophie R. de la médiathèque de Toulouse

### Commentaires des correctrices

* Le nombre de candidats est en net augmentation cette année, près de 30 % par rapport à 2024 grâce à une forte mobilisation des comités et d’autres structures. Notons, particulièrement, la participation de 19 candidats à la médiathèque de Toulouse, médiathèque qui a voulu célébrer ainsi le bicentenaire du braille.
* Pour célébrer le 30ème concours du poinçon magique et le bicentenaire de l’invention de l’écriture braille, les élèves des deux classes de troisième de l’INJA ont réalisé des trophées à l’initiative de leur enseignante d’arts plastiques. Un jury s’est réuni début avril pour désigner les quatre trophées qui seront remis au premier candidat de chaque catégorie. Pour l’AVH, Bénédicte Gacic, Laurence de Roquefeuil et Françoise Magna ont participé à ce jury.
* Comme l’année dernière, un candidat de Loire Atlantique a joint un poème à sa copie et a fait parvenir à l’AVH une chanson en rapport avec ce concours.
* Des résultats hétéroclites avec de très bonnes copies et de nettement moins bonnes, comme les années passées. Dans certaines copies, les corrections sont mal indiquées ce qui complique la tâche des correctrices.
* Cette année, une réunion en visioconférence a été organisée mercredi 12 mars. Elle réunissait la plupart des personnes qui devaient dicter les sujets. Le but de cette réunion était d’éclaircir les ambiguïtés éventuelles concernant les consignes lors de la dictée. Malheureusement, la correction des copies a révélé que le but recherché n’a pas toujours été atteint.

Le non-respect des consignes pour la passation de ce concours pénalise les candidats (exemples : écriture des chiffres en chiffres arabes ou romains et non en lettres ou vice versa car la précision n’a pas été donnée, spécificités non dictées probablement -mots écrits entièrement en majuscules, mises en évidence, …-). Pour certains centres, il semblerait que les questions subsidiaires n’ont pas été posées.

* Pour certains candidats, l'orthographe est une vraie difficulté et les pénalise fortement.
* La codification actuelle (code CBFU 2008) est, encore parfois, assez souvent mal maîtrisée, en particulier en ce qui concerne l’écriture des mises en évidence.

Un progrès cependant : la notation « Louis Braille » pour l’écriture des chiffres en chiffres arabes est de moins en moins utilisée.

* Cette année, les candidats des catégories « adulte » non primés recevront un exemplaire de l’une des revues éditées en braille par l’AVH « Au bout des doigts » pour les candidats ayant concourus en intégral et « Et la lumière fut » pour ceux qui ont concourus en abrégé.

Paris, le 22 mai 2025

Les correctrices

Anne CHOTIN

Chrystel LE BRETON

Françoise MAGNA